



Liege Science Park - 16, rue Bois St- Jean, B- 4102 Ougrée - Belgique  
Tél. +32 4 361 7014 - Fax +32 4 361 7089 - VAT: BE0452.080.178 Registre de Commerce de Liège 186.341  
<http://www.evs-global.com>

## CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Le Conseil d'Administration convoque MM. les actionnaires à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire), du **mardi 20 mai 2008, à 11 heures**, au siège de la société, 16, rue Bois St-Jean à B-4102 Ougrée (Liège).

### **Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :**

**1. Rapport de Gestion** du Conseil d'Administration combiné pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2007.

*Proposition de décision : approbation du rapport.*

**2. Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2007.

*Proposition de décision : approbation des rapports.*

**3. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2007**, et affectation du résultat.

*Proposition de décision : approbation des comptes annuels de l'exercice 2007 et affectation du bénéfice net de EUR 42.051.567,82 de la manière suivante :*

- *distribution d'un **dividende brut de EUR 2,28 par action (soit un total de EUR 31,3 millions)**, en hausse de 36% par rapport à l'an dernier, dont EUR 0,80 ont déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 27 novembre 2007 par détachement du coupon n°5 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un **dividende brut final de EUR 1,48 par action payable** auprès des banques ING et FORTIS hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le **mardi 27 mai 2008**, par détachement du **coupon n°6** (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le **lundi 2 juin 2008**;*
- *communication d'un projet d'acte d'adhésion (**plan de participation bénéficiaire**) à l'assemblée. Approbation du plan de participations bénéficiaires sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2007 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2007, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de **40 (quarante) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.** (coupon n° 6 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. ayant été engagés au cours de l'année 2007, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de **20 (vingt) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA** (coupon n° 6 attaché); Ce plan concerne 150 personnes maximum;*

- affectation du solde de **EUR 10,8 millions aux réserves disponibles.**

Une copie du projet d'acte d'adhésion peut être obtenue par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société: [corpcom@evs.tv](mailto:corpcom@evs.tv) ou +32 (4) 361 7014.

#### **4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.**

*Proposition de décision: décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.*

#### **5. Renouvellement de mandat d'Administrateur.**

*Propositions de décision: renouveler le mandat de Monsieur Jacques Galloy comme Administrateur Exécutif, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale de 2014. La rémunération du mandat ci-dessus est fixée conformément à la décision prise par l'assemblée des actionnaires du 18 mai 2004.*

### **Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:**

(Cette assemblée ne pourra être tenue que si plus de 50% des actions sont représentées lors de cette assemblée. Dans le cas contraire, une nouvelle assemblée sera convoquée).

#### **1. Rachat d'actions propres (article 8bis des statuts):**

*Proposition de résolutions:*

- a) Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'article 8bis, alinéa 2, des statuts, à savoir: Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008, le conseil d'administration est autorisé à acquérir des actions de la société à concurrence de maximum 10% des actions émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à EUR 1 ni supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2008 et s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales.*
- b) Modification des statuts pour mise en concordance.*
- c) Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution de la résolution à prendre sur l'objet qui précède et notamment aux fins de:*
  - *fixer le prix d'achat précis des actions à acquérir, organiser l'offre d'achat à tous les actionnaires dans le respect de l'égalité de ceux-ci, veiller à l'exécution stricte des conditions de réalisation et leur délai d'exercice;*
  - *procéder, le cas échéant, à la destruction matérielle des titres nuls de plein droit et déposer la liste de ceux-ci au greffe du tribunal de commerce, convoquer, le cas échéant, une Assemblée Générale en vue de réduire le capital;*
  - *et, en général, accomplir toutes les formalités matérielles, administratives, comptables et juridiques, afférentes à ces différentes opérations.*

Ainsi que le précise l'article 21 des Statuts de la société, les actionnaires qui souhaitent assister à cette Assemblée Générale Mixte sont priés de déposer leurs actions et procurations éventuelles au plus tard cinq jours francs avant l'Assemblée, soit le **mardi 13 mai 2008** auprès de la banque ING (Securities Department : +32 2 738 2761 ou +32 2 738 8023), en précisant s'ils souhaitent participer à l'assemblée générale annuelle et/ou à l'assemblée générale extraordinaire. Les détenteurs d'actions conservées en banque sont tenus de déposer une attestation établie par un teneur de compte ou un organisme de liquidation agréé, dans le même délai et au même endroit que précisés ci-dessus, attestation confirmant l'indisponibilité jusqu'au 20 mai 2008 à 12h du nombre d'actions avec lequel l'actionnaire souhaite assister à chaque assemblée. Pour chaque assemblée, la banque remettra un récépissé de dépôt distinct que le propriétaire des actions ou son mandataire est tenu de présenter pour pouvoir accéder au lieu de la réunion.

*Le rapport annuel et la procuration sont disponibles sur le site [www.evs-global.com](http://www.evs-global.com). Ils peuvent également être obtenus en écrivant à EVS Broadcast Equipment S.A., Jacques Galloy, Directeur Financier, Liege Science Park, rue Bois Saint-Jean 16, B-4102 Ougrée-Liège ou par e-mail à [corpcom@evs.tv](mailto:corpcom@evs.tv).*

Dans le cas où l'assemblée générale extraordinaire ne pourrait valablement délibérer sur première convocation, faute d'un quorum représentant au moins la moitié du capital, une nouvelle assemblée générale extraordinaire serait convoquée et pourrait valablement délibérer, quelle que soit la part du capital représentée. Si une deuxième assemblée générale extraordinaire doit être convoquée, elle se tiendra le **mardi 10 juin 2008 à 11 heures**.

Le Conseil d'Administration  
Liège, le 24 avril 2008

## EVS A.G. MIXTE DU 20 MAI 2008 PROCURATION ET BULLETIN DE VOTE

A retourner par e-mail à : corpcom@evs.tv ou par fax au +32 4 361 7089.

Dans le cadre de l'**Assemblée Générale Mixte** de la société anonyme "S.A. EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 SERAING (Ougrée), rue Bois Saint-Jean, 16, qui se tiendra le **mardi 20 mai 2008 à 11h**.

LE SOUSSIGNE : \* .....

Propriétaire, détenteur économique et final de ..... actions de la société anonyme "S.A. EVS Broadcast Equipment", dont le siège social est établi 4102 Ougrée (Liège), rue Bois St-Jean, 16, déclare constituer pour son mandataire spécial avec faculté de substitution :

.....

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ladite société qui se tiendra comme mentionné ci-dessus avec l'ordre du jour repris en annexe à la présente procuration.

<b>Ordre du jour de l'<u>Assemblée Générale Ordinaire</u>:</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Abstention</b>
1. Rapport de gestion			
2. Rapports du Commissaire			
3. Approbation des comptes 2007 et affectation du résultat			
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.			
5. Renouvellement de mandat d'Administrateur			
<b>Ordre du jour de l'<u>Assemblée Générale Extraordinaire</u>:</b>			
1. Rachat d'actions propres			

Le mandataire peut notamment prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné, au besoin, toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

En cas de carence de quorum de présence et donc de report de l'Assemblée Générale Extraordinaire, prendre part à la nouvelle assemblée ayant le même agenda, dans les limites de cette même procuration. Dans ce cas, je devrai redéposer mes titres auprès de ING pour une période de blocage de 5 jours précédant l'assemblée.

Fait à .....

Le .....

*\* Les sociétés doivent mentionner les nom(s), prénom(s) et fonction(s) de la (des) personne(s) physique(s) qui la (les) représente(nt). Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent voter par courrier doivent aussi accomplir les formalités décrites dans la convocation*

La ou les signatures doivent être  
Précédées des mots manuscrits  
"Bon pour pouvoir"